

SA VISIOMED GROUP

Société par Actions

RCS 514231265 Nanterre

Siège social :

1 Avenue du Général-de-Gaulle
92800 PUTEAUX

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LA DELEGATION CONSENTIE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR ANNULER DES AC-
TIONS**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN 2021
RESOLUTION 18**

VISIOMED GROUP SA

Assemblée Générale
10 juin 2021

À l'Assemblée Générale de la société VISIOMED GROUP,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Versailles, le 27 mai 2021

Le commissaire aux Comptes

Marc WEBER

*Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles
Expert près la Cour d'Appel de Versailles*

